

Commission Arar – Examen de la politique

AVIS

Le 19 août 2005

Aide financière pour les audiences publiques relatives à l'examen de la politique, du 11 au 14 octobre

La Commission Arar remboursera les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, à ceux qui ont été invités à faire des représentations aux audiences. Les demandes visant cette aide financière devraient être présentées à la Commission d'ici le 9 septembre 2005. Si un demandeur souhaite obtenir le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement de plus d'une personne, il devrait en préciser les motifs dans sa demande.

Rapport sur l'examen de la politique; et représentations écrites supplémentaires

À l'heure actuelle, le commissaire O'Connor entend présenter au gouvernement le plus tôt possible en 2006 ses recommandations consécutives à l'examen de la politique. Ces recommandations s'appuieront sur l'étude de divers modèles d'examen au Canada et à l'étranger ainsi que sur une évaluation de l'interaction éventuelle avec les mécanismes d'examen existants, comme le prescrit le mandat. Elles se fonderont aussi sur des activités de cueillette d'information, des recherches, des discussions en table ronde et des consultations connexes menées au cours de la dernière année. En outre, le commissaire tiendra compte des représentations écrites des parties intéressées et du public ainsi que des représentations orales qui lui seront faites en octobre. Il prendra aussi en considération la preuve ressortant de l'enquête sur les faits et les représentations sur la pertinence de cette preuve à l'examen de la politique.

Il a été suggéré que le commissaire reporte la présentation du rapport sur l'examen de la politique après la publication du rapport de l'enquête sur les faits. Cette suggestion se fonde sur le fait que les personnes faisant des représentations à l'égard de l'examen de la politique pourraient bénéficier de connaître l'information et les constatations contenues dans le rapport de l'enquête sur les faits.

Dans l'état actuel des choses, le commissaire n'est pas porté à accepter cette suggestion; il entend présenter les deux rapports simultanément. Deux raisons ont mené à ce choix. D'abord, le mandat du commissaire exige que les recommandations de l'examen de la politique soient fondées sur une gamme de renseignements dépassant de loin l'objet de l'enquête sur les faits. Comme on l'a vu plus haut, la Commission a entrepris de vastes travaux de recherche et de

consultation visant toute l'étendue des questions pertinentes au mandat relatif à l'examen de la politique. Le commissaire est d'avis que la preuve présentée en public à l'enquête sur les faits contient l'information sur l'enquête qui serait nécessaire pour aider à formuler des recommandations sur le mécanisme d'examen des activités de la GRC en matière de sécurité nationale. Pour l'examen de la politique, ceux qui feront des représentations orales ou des représentations écrites supplémentaires (voir plus loin) connaîtront les témoignages publics et les représentations finales publiques de l'enquête sur les faits. Il importe de se rappeler que le projet A-OCanada concernant M. Arar n'est qu'un exemple d'un grand nombre d'enquêtes de la GRC entourant des questions de sécurité nationale. La preuve accessible au public dévoile suffisamment de détails sur la conduite de cette enquête et sur la façon dont elle devrait entrer en ligne de compte dans la vaste gamme de questions pertinentes à la formulation de recommandations sur un mécanisme d'examen.

La deuxième raison sous-tendant le choix du commissaire O'Connor a trait à l'intérêt public dans la présentation diligente des recommandations consécutives à l'examen de la politique. Le commissaire est d'avis qu'après avoir reçu les représentations orales et les éventuelles représentations écrites supplémentaires pour l'examen de la politique (voir plus loin), il disposera de toute l'information nécessaire pour formuler les recommandations prévues dans son mandat. Si le commissaire attendait la publication par le gouvernement de son rapport de l'enquête sur les faits, la présentation au gouvernement du rapport sur l'examen de la politique pourrait être retardée d'un important délai. Le moment de la publication du rapport sur les faits dépendra de la résolution de questions entourant la confidentialité pour des raisons de sécurité nationale.

L'action face aux questions qui seront soulevées dans l'examen de la politique est manifestement d'une importance considérable pour le gouvernement, la GRC et le public. L'intérêt public veut que les recommandations en cause soient présentées d'une façon diligente, sans délai inutile.

Tout participant à l'examen de la politique souhaitant présenter des commentaires sur la démarche que prévoit le commissaire devrait le faire par écrit, d'ici le 9 septembre 2005. Après cette date, il déterminera de façon définitive le processus qui sera suivi.

Le commissaire recevra aussi avec intérêt toute représentation écrite supplémentaire sur l'examen de la politique, y compris sur la pertinence de tout élément de preuve issu de l'enquête sur les faits. Les représentations écrites supplémentaires devraient être reçues d'ici le 30 septembre 2005. Toute personne souhaitant faire de telles représentations devrait d'ici le 9 septembre 2005 signaler à Andrea Wright, conseillère juridique, son intention de le faire.

Toute question devrait être adressée à Andrea Wright, conseillère juridique, au (613) 996-4741 ou à andreawright@bellnet.ca.